



Blonay-Saint-Légier ; Chardonne ; Corseaux ; Corsier-sur-
Vevey ; Jongny ; La Tour-de-Peilz ; Montreux ; Noville ;
Rennaz ; Roche ; Vevey ; Veytaux ; Villeneuve

AVIS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'art. 28 LATC, loi cantonale sur l'aménagement du territoire, les Municipalités des 13 communes du territoire vaudois de l'Agglomération Rivelac soumettent à consultation publique :

Le Plan Directeur Intercommunal sectoriel relatif à la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités Rivelac

Le dossier est déposé auprès des greffes municipaux des 13 communes du territoire vaudois de l'Agglomération Rivelac du **28 septembre 2024 au 27 octobre 2024**, où le projet peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau communal. Il est également disponible pour consultation sur le site dédié (www.srgza-rivelac.ch)

Les remarques peuvent être compilées dans le formulaire prévu à cet effet disponible sur le site internet mentionné ci-dessus et à nous retourner à l'adresse suivante consultation@agglorivelac.ch. Elles peuvent également être adressées par écrit à Agglomération Rivelac, mention « SRGZA consultation publique », route de Pra de Plan 18, 1618 Châtel-St-Denis.

Lors de la rédaction de remarques, nous vous prions :

- D'indiquer vos données personnelles (Nom, Prénom, adresse, téléphone, courriel).
- De structurer votre prise de position en différenciant les remarques générales ou celles ciblées sur des points spécifiques.
- En introduction de chaque remarque, indiquer le document auquel vous faites référence (volet explicatif, volet stratégique, volet opérationnel, processus d'élaboration).
- Lorsqu'une remarque nécessite une modification de contenu, expliciter clairement l'action souhaitée par ajout, modification, suppression, etc.

**L'Agglomération Rivelac pour les Municipalités des 13
communes du territoire vaudois de l'Agglomération Rivelac**

UNE VISION POUR UN TERRITOIRE COORDONNÉ



Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités

La Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités

Périmètre de la SRGZA Rivelac

Le périmètre de la SRGZA Rivelac compte :

9 COMMUNES DE
LA RIVIERA

4 COMMUNES
DU HAUT-LAC

Un plan directeur en 3 volets :

- ▶ Volet explicatif
Diagnostic de la situation actuelle en matière de zones d'activités
- ▶ Volet stratégique
Enjeux, défis et objectifs régionaux du développement des zones d'activités
- ▶ Volet opérationnel
Mesures de gestion et de planification à mettre en œuvre pour chacun des sites

Objectifs principaux

Le but est d'assurer un développement économique régional équilibré et cohérent.

Pour cela, il est nécessaire de :

- ▶ Proposer des conditions-cadres favorables à la population, notamment grâce à une offre d'emplois diversifiée, de proximité, et accessibles en transport public ou en mobilité douce.
- ▶ Garantir aux entreprises des espaces permettant le maintien et la croissance de l'activité et des emplois liés, tout en assurant une utilisation mesurée du sol.
- ▶ Promouvoir la diversité des activités garantissant un tissu économique équilibré, en veillant en particulier au maintien d'un secteur secondaire dynamique et répondant aux besoins.

En savoir plus

